

ZÉRO DÉCHET

AGGLO DE LA RÉGION DE
CHÂTEAU-THIERRY



GUIDE PRATIQUE POUR LES ÉLUS

ÉDITO

Notre ambition, LE ZÉRO DÉCHET

Depuis la fusion de nos territoires en 2017, nous avons mené un travail d'harmonisation et d'optimisation de notre service déchets, qui s'est traduit par une délibération le 1^{er} juillet 2019.

Notre volonté est de proposer un service équitable et de qualité à tous nos habitants, répondant à un double enjeu environnemental et financier.

Économiser nos ressources et lutter contre le réchauffement climatique passent par une meilleure gestion de nos déchets, dont les coûts pourraient s'accroître dans les années à venir.

“ Nous devons réduire individuellement et collectivement notre production de déchets. ”

POURQUOI UNE NOUVELLE GESTION DES DÉCHETS POUR NOTRE TERRITOIRE ?

UN CADRE RÉGLEMENTAIRE QUI ÉVOLUE



D'ICI AU 1^{ER} JANVIER 2022
Extension des consignes de tri



D'ICI AU 1^{ER} JANVIER 2023
Obligation d'harmonisation du financement des déchets pour les intercommunalités



À L'HORIZON 2025
Mise en œuvre d'une tarification incitative par les collectivités

DES ENJEUX DE TERRITOIRE ET DE BUDGET



UN SERVICE TRÈS HÉTÉROGÈNE DES QUATRE TERRITOIRES
(anciennes communautés de communes), héritage du passé.

- des modes de collecte en porte-à-porte ou en point d'apport déchets
- des fréquences qui varient entre une fois tous les 15 jours à deux fois par semaine

UNE ÉVOLUTION IMPORTANTE DES COÛTS DE GESTION

- Des modes de financement de la TEOM différents en fonction des territoires basés :
 - soit sur des **valeurs locatives** (ex CCRCT/CCOC/CCT) avec 3 taux d'imposition (10,07%, 10,50% et 15,27%)
 - soit en **redevance incitative** (ex 4CB)
- Une variation importante du montant de la facture payée par les ménages



UNE NÉCESSITÉ ENVIRONNEMENTALE ET UNE AMBITION ZÉRO DÉCHET

En moyenne, un habitant de notre territoire produit **570 kg de déchets par an**. Le défi est de réduire individuellement et collectivement le volume de nos poubelles et de changer nos comportements.

L'ABONNEMENT DÉCHETS SERVICE

Initialement imposé au 1^{er} janvier 2022, un nouveau mode de facturation, « **l'abonnement déchets service** », sera mis en place au 1^{er} janvier 2023.

En raison du contexte sanitaire, l'Etat a accordé un délai supplémentaire pour permettre aux citoyens et aux collectivités de mieux appréhender ce nouveau service.

LA GESTION DES DÉCHETS SUR NOTRE TERRITOIRE

NOUS DEVONS RÉDUIRE L'ENSEMBLE DE NOS DÉCHETS DE 6,5 % D'ICI À 2023 (ordures ménagères, collecte sélective, déchets volumineux et dangereux)

OMR → 
Ordures Ménagères Résiduelles

OMA → 
Ordures Ménagères et Assimilés

DMA → 
Déchets Ménagers et Assimilés

EN CHIFFRES (2019)

→ 55 % DU COÛT POUR LES ORDURES RÉSIDUELLES

→ 5 700 000 € FINANCÉS PAR LES USAGERS DE L'AGGLO

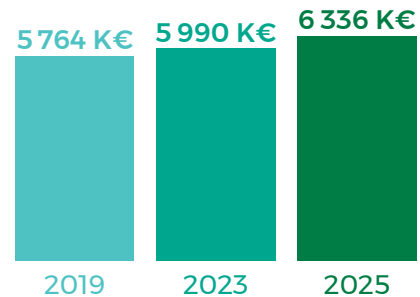


AVEC LE DISPOSITIF ACTUEL (TEOM)

LES COÛTS POUR L'USAGER AUGMENTENT

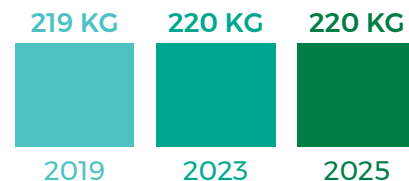
+ 10 % EN 2025

Contributions des usagers au service déchets



LE POIDS DES ORDURES MÉNAGÈRES NE DIMINUE PAS

Tonnages d'ordures ménagères collectés par an et par habitant



AVEC LA MISE EN PLACE DE L'ABONNEMENT DÉCHETS SERVICE

6 052 K€

MAÎTRISE DE L'ÉVOLUTION DES COÛTS

+ 5% EN 2025

Le montant de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) sera multiplié par 2,5 d'ici à 2025. Chaque tonne de déchets enfouis coûtera alors 65 €, hors coût de traitement.

2025

Par des actions de sensibilisation initiées par l'Agglo, l'utilisateur est incité à trier ses déchets pour limiter sa facture.

OBJECTIF RÉDUCTION DES TONNAGES COLLECTÉS : 174 KG/HAB/AN DÈS 2023 (contre 219 kg en 2019)

174 KG

2023

LE MÊME SERVICE POUR


TOUT LE TERRITOIRE

À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2021

UNE HARMONISATION DES FRÉQUENCES
ET DU MODE DES COLLECTES

UN SEUL PRESTATAIRE → ÉCO DÉCHETS



 POUR LES ORDURES
MÉNAGÈRES
**COLLECTE UNE FOIS
PAR SEMAINE**

 POUR LES DÉCHETS
RECYCLABLES
**COLLECTE TOUTES
LES DEUX SEMAINES**

Comment sont traités les déchets ?



Ordures
ménagères



Centre d'enfouissement
de Grisolles



Déchets
recyclables



Centre
de tri d'Urvillers



Verre



Centre de tri
de Rozet-Saint-Albin

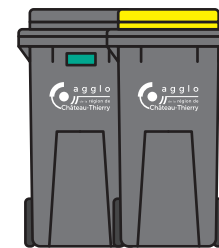


Déchèterie et sites
de dépôts végétaux



Filières
de valorisation

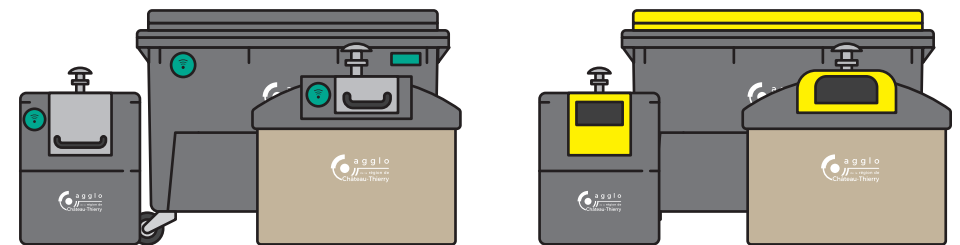
6



POUR L'HABITAT INDIVIDUEL

Un bac pucé pour les déchets ménagers
et un bac jaune pour les déchets recyclables
et tous les emballages plastiques (à partir
de septembre 2021)

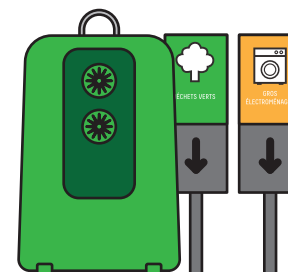
Une puce sur le flanc du bac à ordures
ménagères comptabilise le nombre de levées



POUR L'HABITAT COLLECTIF

Des bacs collectifs ou un point d'apport déchets
pour les déchets ménagers, les déchets recyclables et
tous les emballages plastiques (à partir de septembre 2021)

Un badge nominatif comptabilise
le nombre de dépôts de sacs d'ordures ménagères



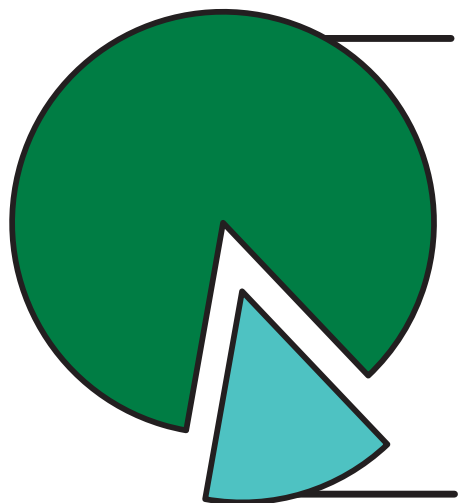
POUR TOUS

Des bornes pour le verre
Pour les autres déchets,
4 déchèteries pour tout le territoire

7

À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2023

UN NOUVEL ABONNEMENT DÉCHETS SERVICE
POUR LES USAGERS (sur le même principe qu'une facture d'eau)



UNE PART FIXE, QUI COMPREND :

- un forfait d'un nombre de levées annuelles du bac d'ordures ménagères ou dépôts de sacs. Ce nombre est validé par le Conseil communautaire.
- l'ensemble des services déchets aux habitants (collectes des bacs jaunes, bornes à verre, déchèterie, compostage collectif...).

UNE PART VARIABLE

Elle prend en compte le nombre de levées de bac ou ouvertures de points d'apport déchets au-delà des levées ou dépôts de sacs inclus dans le forfait.



COMMENT EST CALCULÉE LA PART VARIABLE ?

NOMBRE de présentations à la collecte de bacs ou dépôts de sacs, au-delà du nombre défini dans le forfait.

X (MULTIPLIÉ PAR)

TARIF UNITAIRE :

Pour l'habitat individuel, il dépend du volume du bac.

Pour le collectif, il dépend du coût du dépôt de sac.

DES BACS DIMENSIONNÉS EN FONCTION DES FOYERS

Organisée auprès de chaque foyer, une campagne d'adaptation des bacs permet de dimensionner les contenants aux nouveaux rythmes de collecte.

Nombre de pers. au foyer	Volume bacs (L)	
	Ordures ménagères	Déchets recyclables
1	120	120
2	120	240
3	120	240
4	180	360
5	240	2 x 240
6	240	240 + 360
7	360	2 x 360

Les puces et badges comptabilisent chaque dépôt de sac ou levée de bac.

Une incitation à produire moins de déchets et à mieux trier !



L'ORGANISATION DU SERVICE DÉCHETS POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX

Des moyens
humains
supplémentaires

DÈS
2021

LE SERVICE DÉCHETS

23 agents

12 agents en service support
(4 éco-animateurs)

9 gardiens de déchèterie

2 livreurs de bacs



VOS CONTACTS AU QUOTIDIEN

Pour toute question
sur le service de collecte,
la facturation,
la communication
et l'animation :

SERVICE DÉCHETS

03 23 85 34 97
service-dechets@carct.fr

DEUX ÉLUS RÉFÉRENTS

Claude Jacquin, vice-président
en charge de la collecte, valorisation
et réduction des déchets :
claude.jacquin@carct.fr

Mohamed Rezzouki, vice-président
en charge de la redevance incitative :
m.rezzouki@carct.fr

CABINET DU PRÉSIDENT

Rosalie Becquet, directrice de cabinet :
rosalie.becquet@carct.fr

**ZÉRO
DÉCHET**
AGGLO DE LA RÉGION DE
CHÂTEAU-THIERRY

COMMENT RÉDUIRE SES DÉCHETS ?

POUR ENCOURAGER LES PARTICULIERS
À RÉDUIRE LEURS DÉCHETS, L'AGGLO
PROPOSE PLUSIEURS AIDES



FOURNITURE D'UN COMPOSTEUR EN BOIS

400 l ou 600 l - Participation de 20 €
ou 30 € pour le foyer

(2 composteurs maximum par foyer)

AIDE À L'ACHAT D'UN BROYEUR À VÉGÉTAUX ET D'UN LOMBRI-COMPOSTEUR

20% du montant d'achat, dans la limite de 50 €

50% pour l'aide à l'achat groupé d'un broyeur partagé par 3 foyers
minimum, dans la limite de 150 €

(1 remboursement maximum par foyer - sur présentation d'une facture
de moins de 6 mois et du formulaire téléchargeable sur carct.fr)



AIDE À L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES POUR BÉBÉ

Prêt d'un kit de couches pendant un mois

50% du montant d'achat, dans la limite de 100 € par enfant

AIDE À L'ACHAT DE PROTECTIONS LAVABLES

couches adultes, protections menstruelles :
culottes, serviettes, cups

50% du montant d'achat, dans la limite de 100 € par personne

(sur présentation d'une facture de moins d'un an
et du formulaire téléchargeable sur carct.fr)



UN GUIDE PRATIQUE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS POUR ADOPTER LES BONS GESTES

Remis à tous les usagers lors de la campagne
d'adaptation des bacs.

Disponible à l'accueil de l'Agglo et sur carct.fr



C'EST POUR QUAND ?

2021

1^{ER} JANVIER

Harmonisation du service de collecte pour tout le territoire (modes de collecte et fréquences). Ce service est assuré par un nouveau prestataire.



JUSQU'AU TROISIÈME TRIMESTRE

Étude des quantités produites par foyer pour définir la tarification du service.



QUATRIÈME TRIMESTRE

Présentation du bilan et **délibération communautaire sur la grille tarifaire**.



2022

AU COURS DE L'ANNÉE

Envoi d'une facturation à blanc et mise en place d'un simulateur de calcul.

2023

1^{ER} JANVIER

Lancement de la nouvelle tarification (abonnement déchets service : deux factures par an).



FOIRE AUX QUESTIONS

1 QU'EST-CE QUE L'ABONNEMENT DÉCHETS SERVICE ?

C'est un nouveau mode de paiement pour votre service déchets, qui tient compte de votre production de déchets ménagers.

La part fixe correspond à un forfait d'un nombre de levées annuelles du bac d'ordures ménagères ou dépôts de sacs. Ce nombre est défini par les élus du conseil communautaire.

La part variable est calculée selon le nombre de levées de votre bac d'ordures ménagères ou de l'ouverture d'un conteneur (dépôt d'un sac) pour l'habitat collectif.

Il remplace la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) incluse dans l'impôt foncier ou dans les charges locatives.

2 POURQUOI CHANGER DE SYSTÈME DE COLLECTE ET DE FACTURATION ?

La loi impose un mode de financement unique pour tout le territoire de l'Agglo au 1^{er} janvier 2023. Depuis le 1^{er} janvier 2021, le service a été harmonisé avec les mêmes modes et fréquences de collecte pour tous. L'objectif est aussi de proposer un service plus équitable, où le montant de la facture est lié, en partie, à la production de déchets de chacun. Une bonne solution pour inciter chacun à réduire sa production de déchets et à trier ses déchets. **Un enjeu essentiel pour l'environnement et pour la maîtrise des coûts !**

3 À QUELLE DATE DÉMARRENT LES CHANGEMENTS ?

Le nouveau service de collecte a débuté le 1^{er} janvier 2021, **avec des nouvelles fréquences de ramassage et des bacs adaptés pour les habitants**. Le nouveau système de facturation débutera au 1^{er} janvier 2023.

4 COMBIEN VAIS-JE PAYER ?

La grille tarifaire tiendra compte du nombre de levées de bac ou de dépôts de sac, et non pas du poids des ordures ménagères. Pour la définir, les données issues de la campagne d'adaptation des bacs doivent être exploitées. Elle sera soumise au vote des élus communautaires fin 2021.

5 COMBIEN DE FOIS POURRAIS-JE SORTIR MON BAC ?

La collecte du bac à ordures ménagères est possible toutes les semaines.

La collecte du bac jaune se fait tous les 15 jours dans la très grande majorité des cas.

Si votre bac à ordures ménagères n'est pas plein, ne le sortez pas, pour éviter de comptabiliser une levée.

7 UN PASSAGE TOUS LES 15 JOURS POUR LA COLLECTE DES BACS JAUNES EST-IL SUFFISANT ?

En France, dans une grande majorité de cas, la collecte des déchets recyclables a lieu tous les 15 jours. Cette fréquence est suffisante, si les bacs sont bien dimensionnés. C'est dans ce sens qu'une campagne d'adaptation des bacs a été organisée.

9 COMMENT S'ASSURER QUE LE DÉPÔT D'UN SAC DE DÉCHETS MÉNAGERS DANS UN POINT D'APPORT DÉCHETS NE DÉPASSE PAS LE VOLUME PRÉCONISÉ ?

Les bornes sont équipées de système de tambour, limitant le volume de déchets déposés à chaque ouverture. **Le tambour accepte des sacs jusqu'à 50 L.**

6 SI DES PERSONNES METTENT DES DÉCHETS DANS MON BAC, EST-CE QUE CELA VA ME COÛTER PLUS CHER ?

Non, car la facturation ne prend pas en compte le poids de vos déchets, mais le nombre de levées (collecte) de votre bac ou d'ouverture de votre conteneur.

8 SI JE NE PRÉSENTE JAMAIS MON BAC OU NE DÉPOSE JAMAIS DE SAC, DEVRAIS-JE PAYER ?

Tout le monde produit des déchets, vous aurez donc besoin d'un bac pour les éliminer dans des conditions respectueuses de l'environnement. Le tarif est basé sur la production d'ordures ménagères, mais comprend l'ensemble du service déchets : collecte et traitement des recyclables, du verre, exploitation des déchèteries,...

10 COMMENT VA ÊTRE DÉFINIE LA GRILLE TARIFAIRE ?

Le nombre de dépôts ou levées de bacs compris dans le forfait est déterminant pour établir la grille tarifaire. Elle sera définie au terme de la campagne d'adaptation des bacs, quand seront connus le nombre et le type d'utilisateurs sur le territoire.

Un simulateur de calcul, mis en ligne sur le site Internet de l'Agglo, informera chaque usager du montant prévisionnel de sa facture.

11 QUELLES SONT LES SOLUTIONS AU PROBLÈME DE DÉPÔT AU PIED DES POINTS D'APPORT DÉCHETS ?

Une surveillance très régulière de ces points est essentielle au début de la mise en place du nouveau dispositif, pour vérifier leur propreté et évacuer rapidement les dépôts si besoin.

Par ailleurs, l'usage de ces bornes nécessite un temps d'adaptation pendant lequel l'utilisateur sera accompagné par des **actions de communication et de sensibilisation.**

12 NE VA-T-ON PAS ASSISTER À UNE AUGMENTATION DES DÉPÔTS SAUVAGES ?

Même si les dépôts sauvages existent partout, quel que soit le système de tarification, les usagers associent souvent tarification incitative et comportements déviants.

Un recensement des dépôts sauvages est en cours sur le territoire de l'Agglo avant la mise en place du nouveau mode de financement. Il permettra d'identifier les dépôts persistants et ceux qui sont liés à la mise en place de la nouvelle tarification.

La recherche des responsabilités et la capacité à générer des sanctions par le pouvoir de police des maires seront étudiées pour limiter les dépôts sauvages.

ZÉRO DÉCHET

AGGLO DE LA RÉGION DE
CHÂTEAU-THIERRY

Soutenu par



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CITEO



ADEME

Agence de la transition écologique, elle participe à la mise en œuvre des politiques publiques, comme la gestion et la prévention des déchets, en partenariat avec les collectivités territoriales.
ademe.fr

CITÉO

Éco-organisme agréé par l'État, il est chargé d'accompagner les collectivités sur le plan technique et financier pour la collecte, le tri et le recyclage des déchets.
citeo.com

Pour toute question sur le service
de collecte, la facturation,
la communication et l'animation :

SERVICE DÉCHETS
service-dechets@carct.fr
03 23 85 34 97